



## HONORAIRES DE L'AGENCE

### VENTES

Appartement – Maison - Local commercial- Terrain

#### HONORAIRES TTC

% par tranches

Jusqu'à 110 999,00 € .....	10.00 %
De 111 000.00 € à 250 999.00 €.....	10.000,00 €
De 251 000.00 € à 550 999,00 €.....	6.00 %
De 551 000.00 à 1 299 999,00 €.....	5.00 %
A partir et au delà de 1 300 000,00 €.....	4.00 %
Garage.....	2 000.00 €
Fonds de commerce.....	10.00 %
Parts sociales de SCI.....	10.00 %

### LOCATIONS

Locaux d'habitation ou mixtes (soumis à la loi du 06/07/1989, art.5) - Locaux meublés et de droit commun

- **1. Honoraires à la charge du BAILLEUR :**

- Prestations de visite du preneur, de constitution de son dossier et rédaction de bail : 10.00€/m<sup>2</sup> de surface habitable
- Réalisation de l'état des lieux d'entrée : 3.00 €/m<sup>2</sup> de surface habitable
- Par dossier : 100.00 € TTC

- **2. Honoraires à la charge du LOCATAIRE :**

- Prestations de visite du preneur, de constitution de son dossier et de rédaction de bail : 10.00 €/m<sup>2</sup> de surface habitable.
- Réalisation de l'état des lieux d'entrée : 3.00 €/m<sup>2</sup> de surface habitable.
- 

Locaux commerciaux - Locaux professionnels

**HONORAIRES TTC**

**3 mois de loyer hors charges      50% bailleur /50% locataire**

## HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE

Locaux d'habitation ou mixte (soumis à la loi du 06/07/1989) – Locaux meublés – Locaux commerciaux – Locaux professionnels

#### HONORAIRES TTC : 7.20 % MENSUEL

Garantie du paiement loyer impayés et détériorations immobilières  
(en sus des honoraires de gérance)

**% TTC**

**G.L.I. 2.10 % ou 2.50 % (taux variant selon contrat d'assurance retenu)**

